Corrigé – Brevet 2018 – français (grammaire et compréhension) – Antilles, Guyane

Vocabulaire, accords, ponctuation, réécritures, Le dialogue de théâtre et l'affiche

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Grammaire et compétences linguistiques – Vocabulaire, accords, ponctuation, réécritures *(20 pts)*

1. Le verbe « voir » change de sens selon le contexte :

- « Bon. Donc, tu vois le tableau. » (l. 16) : Marc vient de décrire la toile et demande à Yvan de l'imaginer ; « tu vois » signifie ici **« tu te représentes »** (ou « tu imagines ») le tableau.
- « C'est comme ça que tu vois les choses, toi. » (l. 50) : il s'agit d'une manière de juger la situation ; « tu vois » signifie **« tu considères »** (ou « tu juges », « tu envisages »).
- « Tu ne vois pas ce qui est grave. » (l. 55) : Marc reproche à Yvan de ne pas saisir la portée de l'achat ; « tu ne vois pas » signifie **« tu ne comprends pas »** (ou « tu ne saisis pas »).

2. Dans « de fines rayures transversales blanches » (l. 4), l'adjectif de couleur est **simple** (un seul mot) : il s'accorde normalement en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie, « rayures », féminin pluriel, d'où « blanches ».

Dans « quelques rayures transversales blanc cassé » (l. 29), l'adjectif de couleur est **composé** de deux mots (« blanc » précisé par « cassé », qui indique la nuance) : les adjectifs de couleur composés restent **invariables**. On écrit donc « blanc cassé » sans accord, alors que le nom « rayures » est au féminin pluriel.

> 💡 **Astuce.** Règle à retenir : un adjectif de couleur simple s'accorde (des robes vertes) ; un adjectif de couleur composé (des robes vert pomme, bleu marine, blanc cassé) ou un nom employé comme couleur (des robes marron, orange) reste invariable.

3. Dans « J'étais sûr que tu poserais cette question ! » (l. 22), le point d'exclamation exprime l'**agacement** de Marc, mêlé d'une forme de **triomphe** : il avait prévu la question d'Yvan sur la cote du peintre, et il est à la fois irrité de l'entendre et satisfait d'avoir eu raison.

Dans « . . . Il est dingue !... » (l. 44), le point d'exclamation exprime la **stupéfaction** et l'**indignation** d'Yvan : il découvre que Serge a payé « Vingt briques » (l. 39), c'est-à-dire vingt millions, un prix qu'il juge insensé. Les points de suspension qui encadrent la réplique traduisent le choc qui lui coupe la parole.

4. Réécriture :

> YVAN : Si ça **leur** fait plaisir. . . **Ils gagnent** bien **leur** vie. . .

Changements : le pronom personnel complément « lui » devient « leur » (troisième personne du pluriel, sans « s » car c'est un pronom) ; le sujet « Il » devient « Ils » et le verbe s'accorde à la 3^{e} personne du pluriel du présent : « gagnent » ; le déterminant possessif « sa » devient « leur » (au singulier, car chacun des deux amis gagne sa propre vie). « fait » ne change pas : son sujet reste « ça ».

> ⚠ **Piège.** Ne confonds pas les deux « leur » : devant un verbe, c'est un pronom personnel, toujours invariable (« ça leur fait plaisir ») ; devant un nom, c'est un déterminant possessif, qui peut prendre un « s » (« leurs amis »).

5. a) Réécriture en niveau de langue courant, sans marques de l'oral :

> **Je** suis perturbé, et même blessé, de voir Serge, que j'aime, se laisser **duper** par snobisme et **perdre tout** discernement.

Changements : suppression du pronom d'insistance « Moi », de l'apostrophe familière « mon vieux », de la répétition « je suis perturbé et je suis », de l'interjection « si, si » ; remplacement du verbe familier « plumer » par « duper » et de l'expression familière et exagérée « ne plus avoir un gramme de discernement » par « perdre tout discernement ».

b) Ces marques d'oralité traduisent l'**émotion vive** et l'**agitation** de Marc. Le pronom d'insistance « Moi » et la répétition « je suis perturbé » montrent qu'il est profondément touché et qu'il cherche ses mots ; « si, si » montre qu'il insiste, comme s'il devançait l'incrédulité d'Yvan ; l'apostrophe « mon vieux » est une tentative pour le rallier à sa cause. Marc est à la fois indigné, blessé et sincèrement inquiet pour son ami : il ne s'agit pas seulement d'une querelle sur l'art, mais d'une souffrance affective.

Compréhension et compétences d'interprétation – Le dialogue de théâtre et l'affiche *(30 pts)*

1. Marc reproche à Serge plusieurs choses.

D'abord, il lui reproche d'avoir dépensé une **somme démesurée** pour une œuvre qui, selon lui, ne vaut rien : Serge a payé « Vingt briques » (l. 39), soit vingt millions, pour ce que Marc décrit avec mépris comme « un tableau blanc agrémenté de quelques rayures transversales blanc cassé » (l. 29).

Ensuite, il lui reproche sa **prétention** : selon Marc, « de la façon la plus grotesque qui soit, Serge se prend pour un « collectionneur » » (l. 59-60). Il affirme ironiquement que Serge « fait partie du Gotha des grands amateurs d'art » (l. 62), avant de préciser : « À ce prix-là, on ne fait partie de rien, Yvan. Mais lui, le croit. » (l. 64). Serge se croit admis dans un milieu prestigieux alors qu'il ne l'est pas.

Enfin, il lui reproche son **snobisme** et sa **perte de jugement** : Marc est blessé « de voir Serge, que j'aime, se laisser plumer par snobisme et ne plus avoir un gramme de discernement » (l. 72-73). Serge aurait acheté le tableau pour paraître, et se serait fait escroquer.

2. Yvan défend Serge avec trois arguments. Le premier est le **plaisir** de Serge : « Si ça lui fait plaisir… » (l. 49), répété plus loin : « Non. Si ça lui fait plaisir. » (l. 67). Le deuxième est sa **situation financière** : « Il gagne bien sa vie… » (l. 49), donc il a les moyens de s'offrir ce tableau sans se ruiner. Le troisième est la **liberté individuelle** : « Dès l'instant qu'il n'y a pas de préjudice pour autrui… » (l. 70) ; chacun peut faire ce qu'il veut de son argent tant qu'il ne nuit à personne. On peut ajouter qu'Yvan rappelle plus tôt que le prix d'un tableau n'est pas absurde en soi, puisque « le prix est en fonction de la cote du peintre… » (l. 25-26).

3. a) Une didascalie est une **indication scénique** écrite par l'auteur, qui n'est pas prononcée par les comédiens. Elle s'adresse au metteur en scène, aux acteurs et au lecteur : elle précise le décor, les gestes, les déplacements, le ton de voix, les silences, les entrées et sorties des personnages. Elle est généralement écrite en italique.

b) « Léger temps. » (l. 46) indique une courte **pause, un silence**. Elle se place juste après la réaction indignée d'Yvan (« … Il est dingue !... », l. 44) et la question de Marc, qui attend son approbation : « N'est-ce pas ? » (l. 45). Ce silence montre qu'Yvan réfléchit et revient sur sa première réaction : aussitôt après, il nuance (« Remarque… », l. 47) et commence à défendre Serge. La pause marque donc un **tournant** dans la scène : l'accord entre les deux amis se brise, et le conflit commence. Elle crée aussi un effet comique de suspense : le spectateur, comme Marc, attend ce que va dire Yvan.

4. Le passage en italique est la seconde reprise de « si ça lui fait plaisir », où Marc cite les mots d'Yvan pour s'en moquer. On peut recopier ainsi :

> MARC : Qu'est-ce que ça veut dire, si ça lui fait plaisir ?! Qu'est-ce que c'est que cette philosophie du *(imitant Yvan d'une voix molle et traînante, avec une moue méprisante)* si ça lui fait plaisir ?!

La didascalie, placée juste avant les mots en italique, indique au comédien qu'il doit **singer** Yvan : Marc reprend ses paroles avec ironie pour en souligner la mollesse et l'indifférence.

5. Réponse personnelle : tout choix est accepté s'il est argumenté à partir du texte. Exemple de réponse :

Je me sens le plus proche d'Yvan. D'abord, je partage son idée que chacun est libre de dépenser son argent comme il le souhaite : Serge « gagne bien sa vie » (l. 49) et son achat ne fait de tort à personne, puisqu'« il n'y a pas de préjudice pour autrui » (l. 70). Ensuite, j'apprécie qu'Yvan cherche à apaiser la dispute plutôt qu'à juger son ami : dès le début, il tente de calmer Marc (« Ne t'énerve pas. Pourquoi tu t'énerves ? », l. 12). Le goût en art est personnel, et il me paraît plus important de respecter celui d'un ami que de lui imposer le sien. Cependant, je trouve qu'Yvan fuit parfois la discussion, par exemple quand il propose des « noix de cajou » (l. 58) au lieu de répondre : je ne serais pas toujours aussi conciliant.

Autres choix possibles : **Marc**, parce qu'il ose dire franchement ce qu'il pense et qu'il refuse que l'argent et le snobisme décident de la valeur d'une œuvre ; **Serge**, parce qu'il suit sa passion pour l'art sans se soucier du regard des autres.

6. Dans cette scène, Yasmina Reza dénonce d'abord le **snobisme** et la place de l'**argent** dans le monde de l'art : le prix d'une œuvre semble dépendre de « la cote du peintre » (l. 26) plus que de sa qualité, et Serge achète une toile presque entièrement blanche pour se donner l'image d'un « collectionneur » (l. 60), afin de paraître appartenir au « Gotha des grands amateurs d'art » (l. 62).

Elle dénonce aussi, avec humour, l'**intolérance** et la **fragilité de l'amitié** : Marc ne supporte pas que son ami ait un goût différent du sien, il se dit « blessé » (l. 72) par un achat qui ne le concerne pas, et il juge Serge en son absence. Quant à Yvan, il évite le conflit plutôt que de dire franchement ce qu'il pense. Un simple tableau suffit à révéler les jugements, les rivalités et les non-dits entre trois amis.

7. L'affiche du collectif Casseurs de pub, réalisée pour annoncer une « Journée sans achat » le samedi 29 novembre 2008, est un dessin en noir et blanc aux hachures très fines. On y voit un homme en costume, assis au sommet d'un énorme amas d'objets de consommation : voiture, moto, avion, ordinateur portable, téléphone, télévision à l'écran brisé, guitare électrique, maison, niche de chien marquée « FIDO »… Au milieu de ces objets apparaissent un crâne et un arbre mort, et une main semble surgir du tas. L'homme a la pose du *Penseur* de Rodin, le menton appuyé sur la main : il paraît s'interroger, perché sur tout ce qu'il a accumulé.

Ce dessin est associé à l'extrait parce que les deux documents posent la même question : **quelle valeur donnons-nous à ce que nous possédons ?** Comme l'homme de l'affiche, Serge cherche à exister par un achat : il dépense « Vingt briques » (l. 39) pour un objet qui doit lui donner un statut social, celui de « collectionneur » (l. 60). L'affiche dénonce la surconsommation et ses conséquences (le crâne et l'arbre mort évoquent la mort et la destruction de la nature), tandis que Marc dénonce un achat dicté par le « snobisme » (l. 73). Dans les deux cas, accumuler ou acheter très cher ne rend ni plus sage ni plus heureux : la pose du penseur invite, comme Marc avec Yvan, à réfléchir à « ce qui est grave » (l. 55) derrière nos achats.

Conseils pour le jour J

Le texte est une scène de théâtre : cite toujours le personnage qui parle et le numéro de ligne, et n'oublie pas que l'humour de la scène vient du décalage entre Marc, qui s'emporte, et Yvan, qui cherche à éviter le conflit. Les questions 1 et 5 de compréhension valent 6 points chacune : elles demandent un vrai paragraphe avec au moins trois citations pour la première et une argumentation personnelle appuyée sur le texte pour la seconde.

En grammaire, les réécritures rapportent beaucoup (8 points en tout) : pour la question 4, change bien les trois mots concernés (« lui », « Il gagne », « sa ») ; pour la question 5 a), supprime toutes les marques de l'oral (« Moi », « mon vieux », la répétition, « si, si ») et remplace les mots familiers (« plumer », « un gramme de »).

Pour la question sur l'image, commence par décrire précisément ce que tu vois (le personnage, sa pose, les objets, la légende, la date), puis seulement relie le dessin au texte : la consigne exige de faire référence aux deux documents.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).